



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 04  
07 Septembre 2018

*Par courriel*

Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux,

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### **1. Approbation du Procès-Verbal**

---

La Commission approuve le PV n° 03 du 30 Août 2018 sans réserve.

### **2. Modifications apportées aux groupes**

---

Suite aux demandes des clubs, la Commission apporte des modifications aux compositions des groupes et calendriers :

#### **. U18**

- Retrait de l'équipe 2 de La Chapelle sur Erdre AC dans le championnat U18 D4 groupe B
- Retrait de l'équipe 1 de Mésanger AS dans le championnat U17 et intégration de cette équipe dans le championnat U18 D4 groupe C
- Intégration de l'équipe 1 GJ Soudan 3 Forêts dans le championnat U18 D3 groupe B
- Réintégration de l'équipe 2 de La Chapelle sur Erdre AC dans le championnat U18 D4 groupe B
- Intégration de l'équipe 2 Entente US St-Philbert/ASR Machecoul dans le championnat U18 D4 groupe F
- Intégration de l'équipe 1 Entente Bouguenais US/Bouaye FC dans le championnat U18 D4 groupe F et déplacement de l'équipe 2 de Bouaye FC dans le groupe D
- Désistement de l'équipe 1 AS Maine Aigrefeuille dans le championnat U18 D4 F et intégration de l'équipe 2 du club FC Côteaux du Vignoble

### . U17

- Retrait de l'équipe 1 du club JG MGA Moisdon la Rivière dans le championnat U18 D4 et intégration de cette équipe dans le championnat U17 groupe B. De ce fait l'équipe 2 du Landreau Loroux bascule dans le groupe D
- Retrait de l'équipe 1 dans le championnat U17 groupe B de l'équipe de La Chapelle sur Erdre AC
- Intégration de l'équipe 1 de Nantes St-Médard de Doulon dans le championnat U17 groupe B

### . U16

- Intégration de l'équipe 1 de St-Nazaire AF dans le groupe A

### . U15

- Retrait de l'équipe 1 de Treillières Sympho. dans le championnat U15 D2 groupe B et intégration de cette équipe dans le championnat U15 D3 groupe B
- Intégration d'une nouvelle équipe 3 du club de Vertou USSA dans le championnat U15 D3 groupe D
- Intégration d'une nouvelle équipe 2 du club de St-Brévin AC dans le championnat U15 D4 groupe A
- Intégration d'une nouvelle équipe 2 de l'entente AS Vital/FC Estuaire 2 dans le championnat U15 D5 groupe G
- Retrait de l'équipe GJ Vay/Le Gavre dans le championnat U15 D5 groupe B pour l'entente Vigneux ES/GJ Vay Le Gavre pour le groupe D
- Intégration de l'équipe 2 Entente St-Lyphard Amicale/GJ Ste-Reine Crossac dans le championnat U15 D5 groupe A à la place de GJ Ste-Reine Crossac 1

## 3. Divers

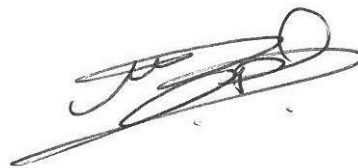
---

Les clubs qui n'ont pas envoyé leur desiderata concernant le jour et l'heure de leurs rencontres seront mis pas défaut le samedi à 16 h 00.

Le Président,  
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,  
Hubert Bernard



**Type de dossier : Administratif**

Dossier : 17973397  
Date : 21/09/2018  
Personne : Club : **516995 A.S. DE MESANGER**  
Motif : 19 Retrait d'équipe avant championnat Date d'effet Date de fin Montant  
Décision : 19 Amende : Retrait avant date début championnat 07/09/2018 07/09/2018 80,00€

Dossier : 17973402  
Date : 21/09/2018  
Personne : Club : **541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE**  
Motif : 19 Retrait d'équipe avant championnat Date d'effet Date de fin Montant  
Décision : 19 Amende : Retrait avant date début championnat 07/09/2018 07/09/2018 80,00€

**Nombre de dossiers de type : Administratif : 2**